



## Règlement de la randonnée

1. Port du casque obligatoire pour les enfants de – 12 ans et vivement conseillé à partir de 12 ans. Tout participant de – 12 ans sans casque ne sera pas autorisé à prendre le départ de la randonnée VTT.
2. Cette épreuve n'est pas une compétition donc pas besoin de certificat médical.
3. Chaque participant doit se conformer au code de la route, aux arrêtés préfectoraux et municipaux. Il devra être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle et sera responsable des accidents dont il serait l'auteur.
4. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique et/ou psychique du participant.
5. Les mineurs non accompagnés d'un adulte devront fournir une autorisation parentale au départ.
6. Respectez la nature, l'environnement et ne laissez pas vos déchets sur le parcours.
7. Respecter les autres usagers de la forêt.
8. Les parcours seront fermés au-delà d'un délai ne permettant plus d'assurer la sécurité. L'organisation dégage toute responsabilité avant l'ouverture et après la fermeture des parcours.
9. En cas de vigilance météorologique orange vent violent et/ou orage sur le département pour le jour prévu, la manifestation sera annulée sans dédommagement ni contrepartie.
10. Par son inscription, chaque participant déclare abandonner tout droit sur les supports images ou autres réalisés lors de l'évènement, qui pourront être utilisés librement par les organisateurs.
11. L'inscription à la randonnée vaut acceptation du règlement.
12. Le participant atteste sur l'honneur être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité.
13. « *Dans le cadre de la manifestation à laquelle vous participez ce jour, certains sentiers ont pu être autorisés à titre dérogatoire.* »

J'accepte le règlement de la randonnée inscrit ci-dessus. ***J'atteste sur l'honneur, avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or. Être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi. Avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.***

**Les vélos à assistance électrique DEBRIDÉS NE SONT PAS ADMIS.**